



Division
du Personnel

Bureau
des personnels
enseignants, COP et CPE
VR/DP/ENS/2014/321

Affaire suivie par
Audrey COLARD
Chef de bureau
Bureau 110
Téléphone
(687) 26 62 80
Mél.
Audrey.colard
@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex
<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 23 AVR. 2014

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
Directeur général des enseignements

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs

Affichage obligatoire

Objet : Stages préparatoires au concours de l'agrégation des personnels du cadre territorial de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie – 2014-2015.

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des personnels titulaires du cadre territorial de l'enseignement de second degré placés sous votre autorité la présente note relative aux stages préparatoires au concours de l'agrégation au titre de l'année 2014/2015.

1 / DISCIPLINES

Les possibilités de formation préparatoire HORS de la Nouvelle-Calédonie au concours de l'agrégation sont ouvertes dans les spécialités suivantes :

- anglais ;
- histoire-géographie ;
- lettres modernes ;
- sciences de la vie et de la terre.

2/ DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent impérativement comporter les pièces suivantes :

- **une lettre de motivation** accompagnée des renseignements relatifs à la filière demandée, au programme, à la durée de formation, à l'organisme de formation pressenti ;
- **un curriculum vitae détaillé** comportant les informations suivantes : coordonnées personnelles, âge, situation familiale, formation initiale, dates de réussite aux précédents concours territoriaux et nationaux s'il y a lieu, date d'intégration dans le cadre territorial, déroulement de la carrière, objectifs professionnels, stages déjà suivis en rapport avec la formation demandée ;
- **une copie du dernier rapport d'inspection.**



3 / CALENDRIER

2/2

Dépôt des dossiers complets auprès du chef d'établissement	Au plus tard le 29 avril 2014 16 heures
Chefs d'établissement : rédiger un rapport faisant état des motivations du candidat et précisant le projet d'établissement dans lequel s'inscrit la demande	Au plus tard le mardi 6 mai 2014 à la division du personnel (date de réception)
Inspecteurs des disciplines concernées pour formuler un avis sur les motivations du candidat	Avant le vendredi 16 mai 2014 à la division du personnel (date de réception)

Les dossiers parvenus hors délai ne seront pas pris en compte.

Je vous précise que la communication entre mes services et les personnels se fera exclusivement par courrier électronique à l'adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-noumea.nc).

Je compte sur l'implication de tous pour le bon déroulement de cette opération de gestion.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements




Patrick DION